



MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Votre guide pratique pour bien vivre cette saison !

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'accompagnement à la scolarité est une activité proposée par la MPT de Saint-Pierre. Il faut donc adhérer à l'association pour pouvoir inscrire un enfant.

Nous accueillons les enfants scolarisés du CP au CM2. Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à la MPT de Saint-Pierre, sur internet, auprès de la directrice de l'école ou vous être envoyés par mail.

Pour une nouvelle inscription ou réinscription, le dossier doit être rendu complet avant la première journée d'accueil. Un dossier d'inscription complet comprend :

- ▶ La fiche sanitaire
- ▶ Un certificat médical attestant que les vaccins obligatoires de l'enfant sont à jour ou attestant d'une contre-indication pour ces vaccins (ou la photocopie du carnet de santé)

Si vous avez réalisé un dossier d'inscription pour l'accueil de loisirs, il n'est pas nécessaire de refaire le dossier. Il vous suffit de vous rapprocher de Christophe Walle.

LES RÉSERVATIONS

Lorsque le dossier d'adhésion est enregistré, vous recevez par mail un document pour préciser les présences de votre enfant. En vous engageant pour l'année scolaire, vous devez préciser quel(s) jour(s), l'enfant sera présent à l'accompagnement à la scolarité. Il est possible de changer de jours au cours de l'année si le service enfance de la MPT a été prévenu et s'il reste des places les autres jours.

CONTACT

Christophe Walle, responsable enfance
enfance.mptstpierre@gmail.com
06 03 70 67 35



L'accompagnement à la scolarité est ouvert tous les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h00. Les enfants du CP au CM2 peuvent être accueillis un à plusieurs jours par semaine. Les séances sont interrompues pendant les vacances scolaires.



LES LIEUX D'ACCUEIL

L'accompagnement à la scolarité est proposé sur deux sites distincts :

- ▶ Groupe scolaire public Kerargaouyat (Bâtiment B)
- ▶ Groupe scolaire public Paul Eluard (Bâtiment maternelle)

L'ORGANISATION DES SÉANCES

L'animateur prend en charge les enfants à la sortie des Temps d'Activités périscolaires par un transfert de responsabilité avec les animateurs de la collectivité à 16h30. Les enfants des autres écoles sont accueillis jusqu'à 16h45.

A leur arrivée, les enfants prennent un goûter. L'occasion de reprendre des forces, c'est aussi un temps de convivialité où les enfants peuvent partager leur journée avec l'animateur.

A 17h00, après avoir présenté la séance à venir, l'animateur répartit les enfants en deux groupes. Un premier part avec les bénévoles pour un temps autour des apprentissages scolaires et des devoirs à réaliser, un second avec l'animateur pour un temps d'activité.

L'accueil des familles se fait à 18h aux lieux suivants :

- ▶ Eluard : porte accès hall maternelle
- ▶ Kerargaouyat : porte bâtiment B (rue de Bruxelles)

Attention, il est impératif pour les familles de se conformer à cet horaire de fin de séance pour prendre en charge les enfants.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Entre 17h et 18h, tous les enfants passent sur le groupe animé par les bénévoles de la MPT pour un temps dédié aux apprentissages scolaires et à l'accompagnement des enfants dans la réalisation de leurs devoirs. A ce moment-là, les enfants sont accueillis individuellement par un bénévole pour un accompagnement de qualité.

Lorsque les devoirs ont été faits, l'enfant rejoint l'animateur pour un temps d'activité. Un autre enfant pourra alors rejoindre à son tour un bénévole pour y faire ses devoirs.

LE TEMPS D'ACTIVITÉ

Pour chaque séance, une activité est proposée aux enfants. Parmi les thématiques qui seront abordées, on peut notamment citer le numérique, l'expression, les sciences, la musique ou encore l'éducation à la citoyenneté.

Les activités proposées sont ludiques et permettent aux enfants de mobiliser les savoirs acquis au cours de leur scolarité.

Sur l'ensemble de la saison, 16 thématiques différentes seront abordées par le groupe.



LA FACTURATION

A la fin de chaque mois, une facture est éditée par le service comptabilité, en fonction des présences de l'enfant, puis, envoyée à la famille selon le mode choisi sur la fiche sanitaire de liaison, au moment de l'adhésion.

Les séances sont facturées en fonction du quotient familial du foyer, grâce au soutien financier de nos partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère ou encore la Ville de Brest.

En cas d'absence de l'enfant, et sans avoir prévenu le service enfance en amont, les séances seront facturées à la famille.

Pour régler leurs factures, les familles disposent de plusieurs moyens de paiements : espèces, chèque bancaire, virement bancaire, chèques vacances, chèques CESU.

En cas de difficulté de paiement, il est possible de mettre en place un échelonnement des paiements. Sans règlement ou information de votre part, une 1ère relance payante vous sera adressée après 30 jours, une 2ème après 60 jours et une 3ème après 90 jours.

Quotient familial	Prix / séance
Inférieur à 377	0,25 €
De 377 à 480	0,50 €
De 481 à 560	0,75 €
De 561 à 800	1,00 €
De 801 à 1000	1,25 €
Supérieur à 1000	1,50 €

LA MPT, C'EST AUSSI...

- ▶ Un accueil de loisirs pour le mercredi après la classe
- ▶ Des activités tout au long de l'année
- ▶ Un espace de Vie Sociale
- ▶ Des animations régulières sur le territoire
- ▶ Des professionnels à votre écoute
- ▶ Des projets coconstruits avec les habitants



MAISON POUR TOUS DE SAINT-PIERRE

Avec le soutien de nos partenaires :

